



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-
DE-BEAUCE**

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2020**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Erika Ouellet
(Directrice générale/secrétaire-trésorière) de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 148 du code municipal du Québec, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a adopté, lors de sa séance tenue le 2 décembre 2019, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020.

Que les séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, se tiendront à l'hôtel de ville sise au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, et débiteront à 19h00 :

13 Janvier	3 février	2 mars
6 Avril	4 Mai	1 Juin
6 Juillet	10 Août	8 Sept.
5 Oct.	2 Nov.	7 Déc.

Que le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 3 décembre 2019

Erika Ouellet
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Erika Ouellet, directrice générale de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public relatif à la résolution portant le 2019-12-276 aux endroits suivants : au Complexe St-Louis, 127-A, 1^{re} Avenue Sud et à l'église paroissiale en date du 3 décembre 2019.

Erika Ouellet
Directrice générale / Secrétaire-trésorière